

# DES SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES HYGIÉNISTES DENTAIRES

## Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'hygiéniste dentaire, ou si une plainte est déposée auprès d'un organisme réglementant la profession assurée que vous exercez. L'assurance responsabilité professionnelle protège les hygiénistes dentaires en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une plainte est déposée contre vous. Votre assurance responsabilité professionnelle couvre également le coût de l'indemnisation du patient ou des dommages.

## Détails de la couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle :

Limite de responsabilité	Jusqu'à 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégée
Frais juridiques	150 000 \$
Frais de défense pénale remboursement	200 000 \$
Frais de défense pour abus (civil)	100 000 \$
Avenant thérapie et counseling	25 000 \$ par réclamation / 50 000 \$ agrégée
Perte de revenus	Jusqu'à 1 000 \$ par jour
Perte de documents	10 000 \$
Période de déclaration prolongée	Illimité
Territoire de couverture	Monde entier, poursuites intentées au Canada
Franchise	Néant

## Définitions relatives à la couverture de la responsabilité civile professionnelle :

### Frais juridiques

Couvre les frais juridiques liés à l'obligation de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure.

## Frais de défense pénale remboursement / Frais de défense pour abus

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle. Les membres ont également accès au remboursement des frais de défense jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour les frais juridiques associés à la défense d'une allégation d'abus découlant de services professionnels, s'ils sont déclarés non coupables.

## Perte de revenus

Si l'on vous demande d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 1 000 \$ par jour.

## Période de déclaration prolongée

La police comprend une période de déclaration prolongée pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui sont découvertes et déposées pour la première fois après que vous avez pris votre retraite et/ou cessé d'exercer, et concernant des actes, des erreurs et des omissions commis avant l'expiration de votre dernière police active.

## Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

**Pour signaler une réclamation, veuillez contacter BMS à 1-855-318-6557 ou par courriel à [cdha.insurance@bmsgroup.com](mailto:cdha.insurance@bmsgroup.com).**

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

**Veillez communiquer avec l'ACHD pour souscrire une assurance-responsabilité professionnelle.** Veuillez communiquer avec BMS si vous avez des questions ou pour obtenir les produits et services d'assurance supplémentaires.

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD)

1-800-267-5235  
[info@cdha.ca](mailto:info@cdha.ca)

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

1-855-318-6557  
[cdha.insurance@bmsgroup.com](mailto:cdha.insurance@bmsgroup.com)  
[www.cdha.bmsgroup.com](http://www.cdha.bmsgroup.com)

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

**bms.**

# DES SOLUTIONS D'ASSURANCE SUR MESURE POUR LES HYGIÉNISTES DENTAIRES

## Produits et services d'assurance supplémentaires :

### Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques étend votre assurance responsabilité professionnelle individuelle afin de protéger votre entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Cette couverture est recommandée pour les entreprises dont d'autres professionnels travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom d'entreprise. Elle est également recommandée aux particuliers qui fournissent des services sous leur nom commercial.

### NOUVEAU! Couverture de l'audit des assurances

Les polices d'assurance responsabilité professionnelle standard n'incluent généralement pas de couverture pour les coûts associés aux audits ou aux enquêtes d'assurance. Les membres peuvent désormais accéder à la couverture des audits d'assurance pour les frais juridiques associés à la réponse à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

### Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale offre une protection contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous ou votre entreprise pourriez causer à une autre personne en raison de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans votre bureau, ou vous pouvez causer des dommages matériels à un centre d'entraînement.

L'assurance responsabilité civile générale est recommandée aux membres qui possèdent ou exploitent une entreprise, ainsi qu'aux membres qui exercent une activité indépendante et qui sous-traitent leurs services ou facturent sous le nom de leur entreprise.

### Le forfait d'entreprise

Cette formule est recommandée aux membres qui exploitent un cabinet avec d'autres professionnels travaillant ou fournissant des services au nom de leur entreprise et qui ont des biens ou des contenus à assurer. La formule comprend la responsabilité civile générale des entreprises, les biens et les contenus, les pertes d'exploitation et la protection contre la criminalité.

**Le contenu** comprend les éléments habituels d'une clinique, notamment le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations dont vous êtes responsable. **L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie). **La garantie contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

### Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

### NOUVEAU! Cyberprotection des personnes et des familles

Cette police est conçue pour répondre aux besoins du mode de vie numérique moderne et couvre un large éventail de coûts liés au vol d'identité, à la cyberextorsion, à la cyberintimidation et à bien d'autres choses encore. Les professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de reprise, en vous fournissant du soutien et des solutions pour atténuer l'impact de tout cyberincident. Et profitez de l'accès à des services proactifs, tels que la surveillance des médias sociaux et du Web caché, ainsi que des conseils personnalisés pour renforcer vos défenses numériques.

### La responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

L'assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi couvre les frais de défense et les dommages liés à diverses réclamations en matière d'emploi, y compris les allégations de licenciement abusif, de discrimination, de harcèlement sur le lieu de travail et de représailles.

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

**Veillez communiquer avec l'ACHD pour souscrire une assurance-responsabilité professionnelle.** Veuillez communiquer avec BMS si vous avez des questions ou pour obtenir les produits et services d'assurance supplémentaires.

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD)

☎ 1-800-267-5235  
✉ info@cdha.ca

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-855-318-6557  
✉ cdha.insurance@bmsgroup.com  
🌐 www.cdha.bmsgroup.com

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

**bms.**